

Une légère hausse des impôts et des investissements importants

Le vendredi 8 avril le conseil municipal s'est réuni dans la salle des frères à 20 heures pour aborder les comptes administratifs 2021 et le budget 2022.

■ Approbation des comptes administratifs 2021

Les comptes administratifs de la commune ayant un excédent de 285 000 €, ont été approuvés à l'unanimité. « La commune a une annuité d'endettement pour 2021 très faible de 57 000 € et notre capacité d'autofinancement s'élève à 330 000 € », précise le maire Christian Bretin. Le conseil municipal a voté à l'unanimité la hausse de la taxe foncière bâtie qui passe de 41,05 à 41,80 %, soit un gain de 12 000 € pour la commune. « Pour un Cousançois moyen, c'est une hausse de 24 € par an », souligne Christian Bretin.

■ Modification du PLU

La commune décide d'empêcher le changement des destinations des pas-de-portes des commerces et des



Les principaux investissements pour la commune de Cousance sont consacrés à l'aménagement de l'entrée nord et du cabinet médical. Illustration Cabinet ABCD

artisans le long de la rue principale, permet la construction de piscines en zone agricole, propose une hauteur de clôture de 2 mètres en limite d'emprise publique et de 2,6 mètres en limite séparative et autorise en zone agricole l'alimentation en eau potable à partir d'une source privée.

■ Vote du budget 2022

Le budget fonctionnement 2022 s'élève à 1 300 000 €. Le budget investissement s'élève à 2 100 000 €. L'essentiel des investissements est consacré à l'aménagement de l'entrée nord pour un montant de 440 000 € et l'aménagement du cabinet médical pour un montant

de 190 000 €. Le budget municipal 2022 a été adopté à l'unanimité.

■ Divers

Deux avenants ont été votés à l'unanimité : 25 000 € pour l'entrée nord, 12 000 € pour les vestiaires du gymnase.

De plus, la commune a

subventionné la Fnaca (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie).

En fin de conseil, le maire a abordé les prochains travaux (140 000 €) pour la chapelle de Notre-Dame du Chêne.

De notre correspondant
Philippe CHAVANNE